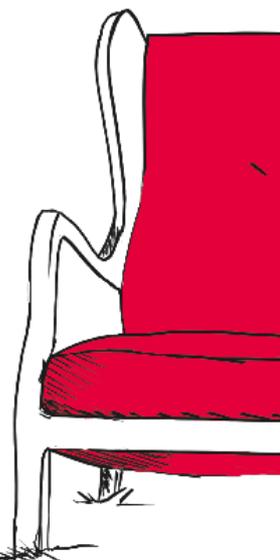


# FICHE MÉMO

## LA TVA DANS LE SPECTACLE VIVANT



FÉVRIER 2022

Auvergne-Rhône-Alpes  
**SPECTACLE**  
**VIVANT**

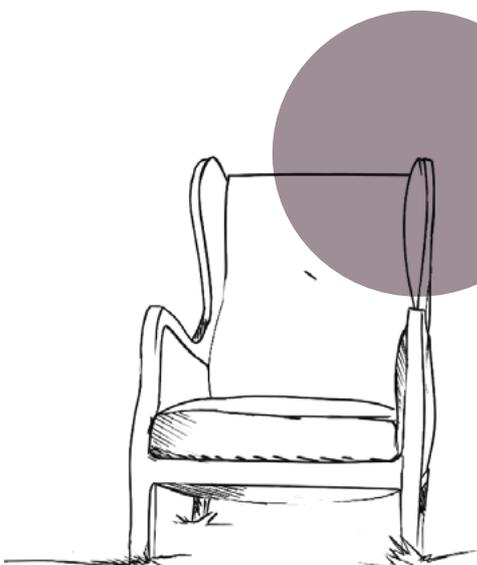
**TSARAP**  
coopérative  
expertise comptable & audit

### SOMMAIRE

- 2.....Tableau récapitulatif des taux de TVA applicables dans le spectacle vivant
- 4.....Généralités sur la TVA dans le spectacle vivant
- 4..... Quelques spécificités à noter
- 5.....Focus « La fiscalité des associations »

**Les compagnies, les lieux de spectacle, les structures artistiques et culturelles, quel que soit leur propre statut fiscal, sont aux prises avec des questions liées à la TVA, avec des incidences parfois très concrètes sur leurs activités, sur leur économie, sur leur diffusion.**

Dans cette fiche Mémo, vous trouverez un tableau récapitulatif des différents taux de TVA applicables dans le secteur du spectacle vivant ( construit par Frédéric Moiroux, expert-comptable et commissaire aux comptes au sein de la coopérative TSARAP) ainsi que différentes ressources pour appréhender et comprendre ces différents taux.



ELEMENTS	SANS TVA	2,10%	5,50%
<b>Contrats de Cession du Droit de Représentation</b>			
Le théâtre, théâtre de chansonniers			<b>X</b>
Les spectacles poétiques			
Le cirque,			
Les concerts,			
Les spectacles de variétés,			
Spectacles à caractère pornographique ou d'incitation à la violence			
<b>Frais annexes à la cession</b>			
Produits accessoires dans le cadre d'un mandat	<b>X</b>		
Produits accessoires inclus dans le contrat initial			<b>X</b>
Produits accessoires facturés hors contrat			
<b>Contrats de Coproduction</b>			
Coproduction simple, préachat			<b>X</b>
Coproduction en Société En Participation (SEP)	<b>X</b>		
<b>Contrats de Coréalisation</b>			
Sans clause de minimum garanti		<b>X</b>	<b>X</b>
Clause de minimum garanti au profit du producteur			<b>X</b>
Clause de minimum garanti au profit du diffuseur, dit «à l'envers»			
<b>Billetterie</b>			
140 premières représentations		<b>X</b>	
Au-delà de 140 représentations			<b>X</b>
Spectacles à caractère pornographique ou d'incitation à la violence			
Droit d'entrée avec service de consommation facultatif pendant le spectacle :			
- dans les lieux disposant de la licence d'entrepreneur du spectacle			<b>X</b>
- dans les établissements affiliés au Centre National de la Musique			<b>X</b>
Droit d'entrée avec service de consommation obligatoire, compris dans le billet, Autres			
<b>Subventions</b>			
Subventions d'investissement	<b>X</b>		
Subventions d'équilibre	<b>X</b>		
Subventions de fonctionnement			
- dédiées aux scènes nationales ou intitulées «complément de prix»		<b>80%</b>	<b>8%</b>
- aides au projet, fonctionnement	<b>X</b>		
<b>Activités associées</b>			
Interventions en milieu scolaire dans le cadre d'un cursus pédagogique	<b>X</b>		
Interventions dans le cadre de la formation professionnelle continue	<b>X</b>		
Ateliers artistiques ponctuels			
Ateliers artistiques dans le cadre d'un contrat de cession			
Résidences	<b>X</b>		<b>X</b>

10%	20%	BASE LEGALE	
		<p>Nous proposons, afin d'avoir une <b>vue synthétique</b> du sujet, un tableau présentant les principaux cas et les taux de TVA correspondant.</p> <p>Néanmoins, la fiscalité est une matière complexe et sujette à interprétation, et les critères d'appréciation comportent de nombreuses subtilités, c'est pourquoi nous vous indiquons les liens vers les textes réglementaires, afin de trouver toutes les précisions pour juger de ce qui s'appliquera dans votre situation.</p>	
			Article 278-0 bis F du CGI
<b>X</b>			Article 279 bis du CGI
	<b>X</b>		
		BOI 3 A-2-05 N° 23 du 3 février 2005	
		BOI 3 A-2-05 N° 23 du 3 Février 2005	
	<b>X</b>	Article 281 quater et CGI, ann. III, art. 89 ter du CGI. Bofip : BOI-TVA-LIQ-40-20-13/11/2019 ou article 278-0 bis F du CGI ou article 279 bis du CGI	
<b>X</b>		Bofip : BOI-TVA-LIQ-40-20-13/11/2019, BOI 3 A-2-05 N° 23 du 3 février 2005	
<b>X</b>		Bofip : BOI-TVA-LIQ-40-20-13/11/2019, BOI 3 A-2-05 N° 23 du 3 février 2005	
		Article 281 quater et CGI, ann. III, art. 89 ter du CGI. Bofip : BOI-TVA-LIQ-40-20-13/11/2019	
		Article 278-0 bis F du CGI	
	<b>X</b>	Article 279 bis du CGI	
		Article 278-0 bis F du CGI	
		Article 278-0 bis F du CGI	
<b>X</b>	<b>X</b>	Bofip : BOI-TVA-LIQ-30-20-40- 23/09/2020	
		Bofip : BOI-TVA-LIQ-30-20-40- 23/09/2020 et BOI-TVA-BASE-10-10-10, <a href="#">articles 266 et 267 du CGI</a>	
		Bofip : BOI-TVA-LIQ-30-20-40- 23/09/2020 et BOI-TVA-BASE-10-10-10, <a href="#">articles 266 et 267 du CGI</a>	
	<b>12%</b>	Bofip : BOI-TVA-LIQ-30-20-40- 23/09/2020 et BOI-TVA-BASE-10-10-10, <a href="#">articles 266 et 267 du CGI</a>	
		Bofip : BOI-TVA-BASE-10-10-10	
		Article 261 4 a du CGI	
	<b>X</b>		
	<b>X</b>		

## TEXTES RÉGLEMENTAIRES

### CODE GÉNÉRAL DES IMPÔTS : ARTICLES 278 À 281

→ Voir les articles

### TVA - LIQUIDATION - TAUX - TAUX RÉDUITS - PRESTATIONS DE SERVICES IMPOSABLES AUX TAUX RÉDUITS - SPECTACLES

BOFIP // 2020

→ Voir le bulletin

### APPLICATION DES DIFFÉRENTS TAUX DE TVA

Service Public // 01/01/2021

→ Voir le dossier

## GÉNÉRALITÉS SUR LA TVA DANS LE SPECTACLE VIVANT

Sélection de ressources faisant le point complet sur les taux de TVA applicables dans le secteur du spectacle vivant.

### LA TVA SUR LE SPECTACLE VIVANT

CNM // 15 janvier 2019

En matière de TVA, le spectacle vivant comme œuvre culturelle est soumis à différents taux selon des dispositions précises.

→ Lien web

### TAUX DE TVA

ARTCENA // 15 mars 2019

Quels sont les taux de TVA applicables en matière de de billetterie, de contrats du spectacle, de subventions et d'ateliers

de pratique théâtrale ?

→ Voir le dossier

### IMPÔTS COMMERCIAUX (TVA / IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS)

ARTCENA // 6 juillet 2016

Dans ce dossier, Artcéna détaille les taux de TVA applicable à la billetterie, aux contrats de spectacle, aux recettes issues de l'exploitation d'un bar ou d'un restaurant, sur les ateliers artistiques et droits d'auteur.

→ Voir le dossier

## QUELQUES SPÉCIFICITÉS

### LA COPRODUCTION

#### LA FISCALITÉ APPLICABLE AUX CONTRATS DE COPRODUCTION.

Fiche pratique : « Contrat de coproduction »

CN D // 2017. p. 18-19

Le contrat de coproduction est l'un des contrats le plus fréquent dans le secteur chorégraphique. Cette partie du document revient sur les règles en matière de TVA uniquement pour les compagnies assujetties.

→ Voir la fiche pratique

### LES SUBVENTIONS

#### SUBVENTION ET TVA

ARTCENA // Mars 2018

Trois types de subvention doivent être distingués.

→ Voir le dossier web

### LES SUBVENTIONS PUBLIQUES, EN MATIÈRE DE TVA

Associathèque

→ Voir l'article

### LA BILLETTERIE

#### LA COMMERCIALISATION DE LA BILLETTERIE

Fiche pratique « La billetterie des spectacles vivants »

CNM // 15 janvier 2019

Deux types de contrats de commercialisation de billetterie : le contrat de mandat dit « transparent » et le contrat de commission dit « opaque » permettent la distribution de cette billetterie qui ont une incidence sur le schéma juridique, fiscal et comptable.

→ Voir la fiche pratique

## LA FISCALITÉ DES ASSOCIATIONS

Sites ressources pour trouver toutes les informations sur la fiscalité des associations.

### LA FISCALITÉ APPLICABLE AUX ASSOCIATIONS

Associations.gouv.fr

→ Voir le site

### JE SUIS UNE ASSOCIATION

Impots.gouv.fr

L'association à but non lucratif peut, sous certaines conditions, bénéficier d'une fiscalité particulière plus favorable, et percevoir des dons ouvrant à réduction d'impôt chez le donateur.

→ Voir le site

### FINANCEMENT ET FISCALITÉ D'UNE ASSOCIATION

Service-public.fr

→ Voir le dossier

## GLOSSAIRE

**BOFIP**: Bulletin Officiel des Finances Publiques

**BOI** : Bulletin Officiel des Impôts

**CGI** : Code Général des Impôts

FÉVRIER 2022

LA TVA DANS LE SPECTACLE VIVANT

Éditeur : Auvergne-Rhône-Alpes Spectacle Vivant //

Directeur de la publication : Nicolas Riedel // Rédaction & réalisation :

Marie Coste // Création graphique : Valérie Teppe

Auvergne-Rhône-Alpes Spectacle Vivant est soutenue financièrement par le ministère de la Culture / Drac Auvergne-Rhône-Alpes et la Région Auvergne-Rhône-Alpes.



La Région  
Auvergne-Rhône-Alpes

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES  
SPECTACLE  
VIVANT

33 cours de la Liberté - 69003 Lyon

04 26 20 55 55

contact@auvergnerrhonealpes-spectaclelivant.fr

www.auvergnerrhonealpes-spectaclelivant.fr

SUIVEZ-NOUS SUR  